



*Detah, un village indien dans le Nord.*

trente-cinq agglomérations de l'Arctique de l'Ouest et de la vallée du Mackenzie, les autochtones ont dit qu'ils voulaient que leurs revendications soient réglées avant la construction du gazoduc, rejetant tout règlement inspiré de ceux des traités qui jadis leur ont enlevé leurs titres fonciers. Ils veulent un accord qui reconnaîtrait leurs droits et leur donnerait une possibilité d'autodétermination dans le cadre de la constitution canadienne. Ils veulent que leurs traditions, leur expérience, leurs valeurs tiennent leur place dans la vie du pays. Si le pipe-line est approuvé avant que les revendications des autochtones soient réglées, la force d'entraînement de l'industrialisation sera telle qu'elle balayera les oppositions et rendra inopérantes les ententes qui pourraient être conclues avec les autochtones. « Il serait déloyal, lit-on dans le rapport, d'imposer un règlement qui, avant même que l'encre ait eu le temps de sécher, serait périmé. Les autochtones se rendront compte rapidement, comme ceux des Prairies il y a cent ans, au moment de l'arrivée massive des colons, que la réalité ne correspond pas aux promesses. Le rythme de l'expansion industrielle déterminera le déroulement des événements, quoi que puissent en dire le Parlement, les tribunaux, cette enquête elle-même ou qui que ce soit d'autre ». C'est pour permettre de régler les revendications des autochtones conformément à leurs vœux que l'enquête recommande de ne pas construire de pipe-line dans la vallée du Mackenzie avant dix ans au moins.

Quant à construire dans le nord du Yukon un gazoduc qui, en outre, traverserait le delta du Mackenzie, le rapport y est formellement opposé, car aux raisons d'ordre social qui viennent d'être exposées s'ajoutent des raisons d'ordre écologique.

Le nord du Yukon est une région naturelle, arctique et subarctique, habitée par d'importantes populations animales qui ne pourraient survivre aux nuisances apportées par la construction d'un gazoduc et l'ouverture d'un couloir de transport d'énergie. Le rapport Berger rappelle que la harde de caribous de la Porcupine, qui compte quelque cent mille bêtes, l'une des dernières grandes hardes de l'Amérique du Nord, habite tout le nord du Yukon et une partie de l'Alaska; que la plaine côtière du Yukon et les plaines Old-Crow constituent des habitats essentiels pour des centaines de milliers d'oiseaux aquatiques migrateurs qui y viennent l'été et en automne. Cet écosystème unique, qui a pu survivre en raison du caractère inaccessible de la contrée, ne résisterait pas aux perturbations qu'apporterait l'expansion industrielle: la harde de caribous serait décimée en quelques années et il en serait de même pour les populations d'oiseaux migrateurs et d'oiseaux de mer qui habitent la côte.

Le delta du Mackenzie serait tout aussi vulnérable que le nord du Yukon aux nuisances créées par la construction d'un pipe-line qui le traverserait, venant de l'Alaska et du nord du Yukon, pour rejoindre le tronçon de la vallée du Mackenzie, comme

cela est proposé dans le projet d'Arctic Gas. En effet, la région du delta et de la mer de Beaufort possède un écosystème fragile où la faune est la ressource première des autochtones. Les cinq mille bélugas de la mer de Beaufort, en particulier, qui viennent chaque été mettre bas dans les eaux voisines du delta, seraient détruits.

Les recommandations négatives du juge Berger s'appuient enfin sur des considérations techniques qui, comme celles d'ordre sociologique, visent également les deux projets. L'auteur du rapport doute en effet, jusqu'à plus ample informé, qu'Arctic Gas et Foothills aient mis au point, en dépit de leurs affirmations optimistes, une technologie capable de régler la question du soulèvement du sol par le gel. L'une et l'autre société se propose d'enfouir le pipe-line et de refroidir le gaz afin de ne pas faire fondre le pergélisol autour de la canalisation (4). Mais, dans les zones à pergélisol discontinu et sous les cours d'eau, le gaz réfrigéré fera geler la terre, ce qui pourra provoquer un soulèvement du sol et même causer des avaries au pipe-line. Or il apparaît que les deux promoteurs ont bien du mal à résoudre le problème, modifiant sans cesse leur technique de limitation du soulèvement. Le rapporteur reconnaît qu'une solution satisfaisante sera peut-être trouvée, mais il estime de son devoir d'appeler l'attention sur les effets de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la réparation d'un

4. Pergélisol (équivalent de l'anglais permafrost): sol gelé en permanence.